



# Coopération territoriale européenne 2014-2020

**Opportunités de financement des projets de recherche et d'innovation**

---

**Le point sur les programmes concernant Midi-Pyrénées**

# Midi-Pyrénées éligible à 4 programmes CTE financés par le FEDER pour 2014-2020 :

- **POCTEFA**  
Programme de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre
- **SUDOE**  
Programme de coopération transnationale Sud-ouest européen
- **MED**  
Programme de coopération transnationale Méditerranée
- **Interreg Europe (V-C)**  
Programme de coopération Interrégionale





**Tous les Programmes CTE présentés  
aujourd'hui sont encore en phase de  
négociation et ne sont par conséquent pas  
validés par la Commission européenne.**

**Les informations présentées sont donc  
susceptibles de modification au cours des  
prochains mois**

# POCTEFA



Enveloppe FEDER 2014-2020 : **189.5 M€ (2007-2013 : 168,8 M€)**

Zone éligible : **Nuts 3 (départements) frontaliers + Nuts 3 espagnols adjacents du programme 2007-2013**

Autorité de Gestion : **Communauté de Travail des Pyrénées (consorcio regroupant Régions frontalières FR et ES + Andorre)**

Autorité nationale FR 2007-2013 : **Région Aquitaine**

# Orientation stratégique en cours de négociation :

**Règle : concentration thématique d'au moins 80% sur 4 Objectifs Thématiques (OT)**

OT1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	23%	} 80%
OT5	Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques	17%	
OT6	Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	26%	
OT7	Promouvoir le transport durable	14%	
OT9	Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	8%	
OT8	Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail	7%	
OT3	Renforcer la compétitivité des PME	5%	

## **Typologie de projet soutenue sur l'OT1 :**

Networking, mise en réseau, échange d'expérience

## **Taux d'intervention FEDER :** en cours de négociation

*Taux d'intervention FEDER 2007-2013 : 65%*

## **Harmonisation et simplification des règles de gestion :**

en cours de négociation

## **Typologie d'acteurs :**

Acteurs publics, associations, entreprises

## **Calendrier envisagé :**

Mi-septembre : soumission du programme à la CE

Fin 2014-début 2015 : Approbation du PO

1<sup>er</sup> semestre 2015 : lancement du 1<sup>er</sup> appel à projets



Euroregió Pirineus Mediterrània  
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée  
Euroregión Pirineos Mediterráneo

éligible



Enveloppe FEDER 2014-2020 : **106,81 M€** (2007-2013 = 99,4 M€)

Zone éligible : **Espagne, Portugal, Gibraltar, 6 régions du grand Sud-ouest de la France + Andorre**

Autorité de Gestion : **Gouvernement de Cantabrie**

Autorité nationale FR : **A désigner (en attente du décret national) / 2007-2013 = Préfecture de Région MP (+ Région Midi-Pyrénées via convention)**

## Logique d'intervention négociée :

**Axe 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique, et l'innovation (37%)**

**Axe 2 : Améliorer la compétitivité des PME (14%)**

**Axe 3 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 (11%)**

**Axe 4 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques (12%)**

**Axe 5 : Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources (20%)**



# Types d'actions de l'axe 1 :

- Création et consolidation de plateformes de collaboration
  - Promotion de la participation dans la création de partenariats européens de l'innovation (EIP) et de plateformes technologiques européennes (ETP)
  - Coordination entre plateformes régionales de spécialisation intelligente.
  - Développement de modèles de transfert de technologie et de gestion de l'innovation
- 
- Consolidation des mises en réseau dans le domaine des technologies génériques clés (Biotechnologies, Nanotechnologies, etc.).
  - Développement de projets pilotes multi technologies génériques clés au niveau transnational.
  - Diffusion des technologies génériques clés au niveau des entreprises et des autres infrastructures de l'innovation

## **Nouveauté 2014-2020 :**

Elargissement de l'éligibilité aux PME

## **Harmonisation et simplification des règles de gestion (en cours de négociation) :**

Appels à projets thématiques et planifiés

Procédures simplifiées (candidature, contrôles, documents supports,...)

## **Taux d'intervention FEDER (en cours de négociation) :**

75 % pour les interventions des acteurs publics

50 % pour les acteurs privés (RGEC ou minimis)

## **Calendrier envisagé :**

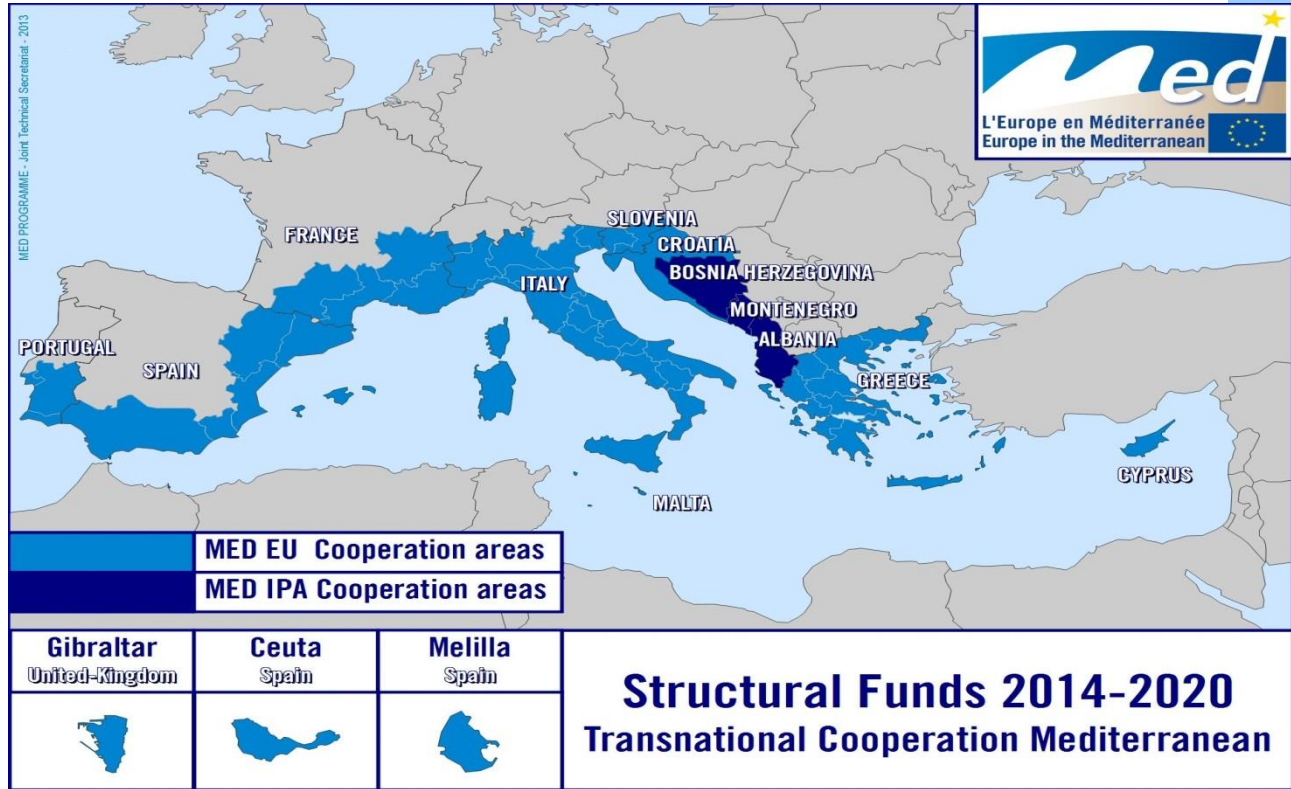
Septembre 2014 : Envoi du programme à la CE

Décembre 2014 : Approbation du PO

Début 2015 : lancement du 1<sup>er</sup> appel à projets



# MED



éligible

## Structural Funds 2014-2020 Transnational Cooperation Mediterranean

Enveloppe FEDER 2014-2020 : **224,32 M€ (2007-2013 : 193 M€)**

Zone éligible : **Régions côtières des 13 pays du nord de la côte méditerranéenne + Régions à influences méditerranéennes (le cas de Midi-Pyrénées, nouvellement éligible)**

Autorité de Gestion : **Région PACA**

Autorité nationale FR : **Région PACA**



# Logique d'intervention négociée :

**Axe 1 : Promouvoir les capacités d'innovation des régions MED pour une croissance intelligente et durable (32%)**

**Axe 2 : Favoriser les stratégies bas-carbone et l'efficacité énergétique dans les territoires MED : villes, îles, et espaces isolés (20%)**

**Axe 3 : Protéger et promouvoir les ressources naturelles et culturelles de la Méditerranée (34%)**

**Axe 4 : Renforcer la gouvernance Méditerranéenne (8%)**

## Objectifs spécifiques de l'axe 1:

- *Améliorer les capacités d'innovation des acteurs publics et privés impliqués dans les secteurs de la croissance verte et bleue, des industries créatives et de l'innovation sociale à travers une coopération transnationale plus forte et meilleure connexion entre les acteurs de la quadruple hélice (centres de recherche, entreprises, autorités publiques, société civile).*
- *Accroître les capacités de ces acteurs avec, à l'intérieur et entre les clusters, filières, et réseaux existants.*

• **La croissance verte** inclut les nouveaux matériaux, les biotechnologies et la biochimie, les écoconstructions, l'énergie, l'agriculture, l'agroalimentaire, l'agriculture et les aliments bios, la transformation, la valorisation et la commercialisation des produits, etc.

• **La croissance bleue** concerne l'ensemble des activités ayant un fort lien avec la Mer Méditerranée, incluant le tourisme maritime, côtier et le tourisme de plaisance, les industries créatives, les ressources maritimes et côtières, la protection de la biodiversité, les énergies bleues (algues, énergie thermique, vagues), les biotechnologies bleues (alimentation, santé, cosmétiques), la gestion durable des ports, les industries marines et environnementales, etc.

**Les industries créatives** peuvent être soutenues lorsque les actions sont associées aux secteurs de la croissance verte et bleue ce qui peut être le cas pour les activités de design, le multimédia ou les activités culturelles en relation avec le tourisme.

**Les innovations sociales** peuvent être soutenues en particulier au profit des espaces marginalisés qui concentrent des difficultés géographiques, économiques, sociales ou démographiques qui freinent les possibilités de développement des secteurs de la croissance verte et bleue (soutien à des stratégies et modèles pour des services sociaux innovants par exemple).

**Taux d'intervention FEDER : 75% et 85%** (régions dont le PIB/hab est inférieur à 75% de la moyenne UE) en cours de négociation

**Harmonisation et simplification des règles de gestion :**  
en cours de négociation

**Typologie d'acteurs :**

Acteurs publics, associations, entreprises

**Calendrier envisagé :**

Été 2014 : soumission du programme à la CE

Octobre 2014 : Approbation du PO

Fin 2014 : lancement du 1<sup>er</sup> appel à projets



éligible



Zone éligible : **UE28 + Suisse + Norvège**

Budget 2014-2020 estimé : **359,32 M€**

AUG : **Région Nord Pas De Calais**



## Orientation stratégique :

### **4 objectifs thématiques sélectionnés :**

**OT1 :** Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

**OT3 :** Renforcer la compétitivité des PME

**OT4:** Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs

**OT6:** Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

Les Etats Membres ont décidé de répartir de façon égalitaire les fonds entre les quatre Objectifs Thématiques, soit **25% par OT.**

## **Taux d'intervention FEDER:**

Les taux de cofinancement en vigueur pour la programmation actuelle sont reconduits à l'identique : 75 % et 85 % en fonction des pays. Pour la France, ce taux est donc maintenu à hauteur de 75%.

## **2 Types d'actions envisagés :**

Plateformes thématiques

Projets d'échange d'expérience

## **Calendrier envisagé :**

Eté 2014 : Envoi du programme à la CE

Deuxième semestre 2014 : Approbation du PO

Fin 2014/début 2015 : lancement du 1<sup>er</sup> appel à projets

# Merci de votre attention



UE/EU - FEDER/ERDF



Euroregió Pirineus Mediterrània  
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée  
Euroregión Pirineos Mediterráneo

